
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 05 décembre 2023

Le mardi 05 décembre 2023, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 29 novembre 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.
Mme Brigitte WILMANN-THIVALT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard, à Sophie-Anne SAUVAIGO
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Didier ROUSSEAU
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole,

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 14

Appel à Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) 2024 à 2027 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau – Vallée du Thouet » et « Champagne de Méron – Plaines des Douces »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L414-2 et R414-8-1 ;

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur ;

Vu le Plan Stratégique National (PSN) de la France pour la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027 approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne, et notamment son catalogue national des mesures ;

Vu la délibération n°2020/01/B du 15 janvier 2020 portant sur la candidature du PNR LAT à l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau – Zone de protection spéciale (ZPS) et Zone spéciale de conservation (ZSC) » et « Champagne de Méron – ZPS » ;

Vu la délibération n° 222-27/B en date du 22 novembre 2022, relative à l'Appel à Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) 2023 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau–Vallée du Thouet » et « Champagne de Méron–Plaines des Douces » ;

Vu les avis des Comités de pilotage des deux sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron » en date respectivement du 17 janvier 2020 et du 23 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Comité de pilotage du sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » en date du 16 novembre 2023 concernant la stratégie des mesures mobilisées dans le Projet agro-environnementaux et climatique (PAEC) ;

Vu l'appel à projets pour la constitution de PAEC 2024 de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF_ autorité de gestion de la nouvelle politique agricole commune) d'octobre 2023 ;

Vu l'appel à projets pour l'animation de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) 2024 de la DRAAF de septembre 2023 ;

Considérant que le PNR LAT assure l'animation et/ou le suivi de la mise en œuvre des Documents d'objectif (DOCOB) des sites Natura 2000 de :

- la « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » (ZSC n° FR5200629 et ZPS n°FR5212003) depuis 2004,
- la « Champagne de Méron » (ZPS n°FR5212006) depuis 2012 ;

Considérant que le PAEC permet de proposer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur un territoire ;

Considérant que le PNR LAT a répondu à l'appel à projets de la DRAFF le 06/10/2023 pour l'animation de ces PAEC en 2024 et que cette demande est en cours d'instruction ;

Considérant que la DRAAF renouvellera ses appels à projets annuels durant toute la période de la PAC (2023-2027) ;

Considérant qu'il est opportun de poursuivre le portage et l'animation PAEC des deux sites Natura 2000 précités jusqu'à fin 2027, c'est à dire au terme de la PAC en vigueur ;

Considérant que, parmi le catalogue national des mesures disponibles, il est à propos de choisir des mesures dans la continuité de celles proposées précédemment avec une ambition environnementale renforcée ;

Considérant ainsi que les deux projets PAEC comportent des mesures visant :

- pour la « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » : à valoriser les pratiques agro-écologiques sur les prairies permanentes (retards de fauches, décalages du pâturage, mise en défens de surfaces, préservation des milieux humides),
- pour la « Champagne de Méron » : à maintenir voire développer les couverts et les pratiques favorables à l'avifaune patrimoniale ;

Considérant que le financement de l'animation de deux sites précités fait l'objet de demandes de subvention, pour la période 2024-2025, auprès de la Région Pays de la Loire, au titre du dispositif Natura 2000 (FEDER et fonds régionaux), en cours d'instruction ;

Considérant que, pour 2024, les subventions qui seront sollicitées par les agriculteurs concernés au titre de la mise en œuvre des MAEC seront de l'ordre de :

- 315 312 € pour la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (avec l'extension du Thouet),
- 100 591 € pour la Champagne de Méron (et ses sites satellites) ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident les deux PAEC qui seront soumis à la DRAFF en réponse à ses appels à projet en 2024, 2025, 2026 et 2027.
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

1.2 DEC. 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 05 décembre 2023

Le 5 décembre 2023 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 29 novembre 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard, à Sophie-Anne SAUVAIGO
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Didier ROUSSEAU
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole,

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 14

Convention d'utilisation de la Marque « Valeurs Parc naturel régional graines et leurs transformations »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNRLAT° en vigueur ;

Vu la charte 2008-2024 en vigueur ;

Vu la délibération N° 2017-23-CS du Comité syndical du PNR LAT en date du 9 décembre 2017 portant sur la marque « Valeurs Parc naturel régional » permettant la modification des statuts pour prendre en compte l'existence de la nouvelle marque « Valeurs Parc naturel régional » et déléguant l'attribution de l'usage de la marque « Valeurs Parc naturel régional au Bureau ;

Vu la délibération N° 2018-29-B du Bureau du PNR LAT en date du 19 septembre 2018 déléguant l'attribution de l'usage de la marque « Valeurs Parc naturel régional » au Président ;

Considérant que pour contribuer à la valorisation économique de produits, services ou savoir-faire conçus en cohérence avec les valeurs et les enjeux des chartes des Parcs naturels régionaux français, le choix de la marque "VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL" a été acté le 2 juin 2016 ;

Considérant que la Fédération des Parcs a élaboré un référentiel national à l'attention des Parcs et des partenaires, traitant des modalités de contractualisation et de contrôle de la marque ;

Considérant la décision de la Commission nationale Marque de la Fédération des Parcs du 14 septembre 2023 portant sur le référentiel « graines et leurs transformations » ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention d'utilisation de la Marque « Valeurs Parc naturel régional, graines et leurs transformations » ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tous les documents relatifs au marquage des entreprises, proposées par le COPIL Marque ;
- ✓ autorisent la Présidente à mener toutes les démarches relatives à la Marque Parc pour cette filière.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 12 DEC. 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 05 décembre 2023

Le 5 décembre 2023 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 29 novembre 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne SAUVAIGO
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Didier ROUSSEAU
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole,

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 14

Convention cadre de coopération public-public PNR/IFCE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNRLAT) en vigueur ;
Vu la charte 2008-2024 en vigueur ;
Vu le code de la recherche et les articles L321-1 à L329-6 portant sur les Établissements publics à caractère administratif ;
Vu la fusion entre en 2010, des Haras nationaux et le Cadre noir de Saumur au sein de l'Institut Français du cheval et de l'équitation (IFCE), établissement public à caractère administratif ;
Vu l'arrêté du 8 février 2018 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qualifiant l'IFCE d'institut technique agricole (ITA) ;

Considérant que dans le projet de charte 2024-2039, le Parc reconnaît l'IFCE comme un acteur territorial incontournable tant sur le plan touristique, qu'économique ;

Considérant que le site de Terrefort, sur lequel est implanté l'ensemble des bâtiments et des infrastructures du Cadre noir, est identifié dans le projet de charte 2024-2039, comme réservoir de biodiversité secondaire, classé Espace naturel sensible et localisé, sur sa partie sud, au sein d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II, au titre des Bois et Landes de Rou-Marson ;

Considérant les objectifs communs d'intérêt général partagés entre le PNR LAT et l'IFCE, notamment :

- la connaissance et la préservation de la diversité biologique ;
- la prise en compte des paysages et du changement climatique ;
- l'éducation à l'environnement ;
- la sensibilisation des habitants et des clientèles touristiques.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention-cadre de coopération public-public entre le PNR LAT et l'IFCE et autorisent la Présidente à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 12 DEC. 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 05 décembre 2023

Le 5 décembre 2023 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 29 novembre 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménittré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne SAUVAIGO
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Didier ROUSSEAU
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole,

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 14

Convention technique et financière public-public PNR/IFCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNRLAT° en vigueur ;

Vu la charte 2008-2024 en vigueur ;

Vu le code de la recherche et les articles L321-1 à L329-6 portant sur les Établissements publics à caractère administratif ;

Vu la fusion entre en 2010, des Haras nationaux et le Cadre noir de Saumur au sein de l'Institut Français du cheval et de l'équitation (IFCE), établissement public à caractère administratif ;

Vu l'arrêté du 8 février 2018 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qualifiant l'IFCE d'institut technique agricole (ITA) ;

Vu la délibération n°2023-37/B du Bureau du PNR LAT portant sur la convention cadre de coopération public-public entre le PNR LAT et l'IFCE ;

Considérant que dans le projet de charte 2024-2039, le Parc reconnaît l'IFCE comme un acteur territorial incontournable tant sur le plan touristique, qu'économique ;

Considérant que le site de Terrefort, sur lequel est implanté l'ensemble des bâtiments et des infrastructures du Cadre noir, est identifié dans le projet de charte 2024-2039, comme réservoir de biodiversité secondaire, classé Espace naturel sensible et localisé, sur sa partie sud, au sein d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II, au titre des Bois et Landes de Rou-Marson ;

Considérant les objectifs communs d'intérêt général partagés entre le PNR LAT et l'IFCE, notamment :

- la connaissance et la préservation de la diversité biologique ;
- la prise en compte des paysages et du changement climatique ;
- l'éducation à l'environnement ;
- la sensibilisation des habitants et des clientèles touristiques.

Considérant la contribution du PNR LAT à la mise en œuvre de deux projets donnant lieu à une rétribution financière à hauteur de 10 500 € (15 jours d'intervention) :

- Réalisation d'inventaires naturalistes faune et flore sur l'ensemble de l'emprise territoriale du site (dénombrement des espèces protégées, synthèse de récupération de données naturalistes existantes, cartographie des données) pour 7,5 jours ;
- Réalisation de préconisations de gestion pour chacun des espaces considérés tant sur le volet biodiversité que paysager (expertises paysagères, aménagement et conseils espaces verts) pour 7,5 jours.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention technique et financière de coopération public-public PNR /IFCE ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 DEC. 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 05 décembre 2023

Le mardi 05 décembre 2023, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 29 novembre 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménittré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Gaëlle LAHOREAU
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard, à Sophie-Anne SAUVAIGO
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Didier ROUSSEAU

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole,

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 14

Approbation de l'adhésion au groupement de commandes permanents et à la carte du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L414-2 et R414-8-1,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la convention de groupements permanents et à la carte du territoire de l'agglomération Saumur Val de Loire transmise en contrôle de légalité en date du 05/07/2023 ;

Considérant que par convention, une partie des collectivités du territoire de l'agglomération de Saumur Val de Loire a décidé d'adhérer à un groupement de commandes à la carte et à géométrie variable, initié par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur dans le but de faire des économies d'échelle ;

Considérant que cette convention, entrée en vigueur pour 4 ans à compter de juillet 2023, permet aux collectivités du territoire de se regrouper pour leur achat ;

Considérant que chaque structure membre du groupement peut proposer à un ou d'autre(s) membre(s) un achat groupé et devenir coordonnateur et qu'un formulaire d'adhésion est rempli par chaque membre à cette occasion ;

Considérant que le coordonnateur prend en charge les frais occasionnés par la gestion des procédures du groupement et qu'aucune participation aux frais de gestion n'est demandée aux autres membres du groupement.

Considérant qu'il serait d'intérêt afin de favoriser la réactivité d'autoriser Madame la Présidente à signer chaque formulaire d'adhésion à venir pour les marchés qui engageraient une commande du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine inférieure ou égale à 90.000 euros HT ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'adhésion au groupement de commandes permanents et à la carte tel que défini dans la convention susvisée pour la durée restant à courir ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention susvisée ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer chaque formulaire d'adhésion à venir pour les marchés qui engageraient une commande du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine inférieure ou égale à 90.000 euros HT.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

18 DEC. 2023